

# **COMMISSION CENTRALE FINANCIERE**

## **PROCES-VERBAL N°2 DU 28 OCTOBRE 2008**

**SAISON 2008/2009**

### **Présents :**

Hervé GOLFETTO, Président de la CCF  
Robert FLANDIN, Philippe VENDRAMINI, Gérard MABILLE

### **Assistent :**

Virginie MOINEAU, David QUINTIN

---

### **1. DETTES DES CLUBS (en présente d'André GLAIVE)**

Présentation de la synthèse (Gérard MABILLE) après analyse des documents transmis par le service comptabilité de la FFVB.

Montant des dettes analysées : 38 696,11 euros.

#### **1.1 Petites dettes de clubs n'ayant plus d'engagements d'équipe dans les compétitions FFVB**

Elles s'élèvent à : 1 411,65 euros.

Ces dettes sont à annuler, sauf celles qui sont relatives à des droits d'engagement d'équipes de jeunes pour les quelles le service comptabilité effectuera une relance précisant ce que le club doit à la FFVB.

#### **1.2 Dettes à récupérer auprès des clubs ayant des engagements et des mouvements avec la FFVB**

Elles s'élèvent à : 31 805,46 euros.

Un courrier type (joint en annexe) sera envoyé à chaque club par le **Trésorier Général** pour lui rappeler sa dette et en l'invitant, sous un délai de 15 jours, à fournir des explications et à proposer des modalités de remise en conformité de sa situation vis-à-vis de la FFVB.

#### **1.3 Passage en créances douteuses ou pertes**

Elles s'élèvent à 5 479 euros.

Clubs disparus, non représentés dans les championnats FFVB ou dettes antérieures à 2005 !

***De façon générale, les demandes des clubs seront examinées au cas par cas en tenant compte des situations particulières, c'est notamment le cas pour les sanctions financières pour manque d'entraîneur diplômé.***

Date de rédaction : 30/01/2009  
Date d'approbation : /  
Date de diffusion : /  
Auteur : Hervé GOLFETTO

## 2. AUDIT SALARIAL

Il est basé principalement sur les bulletins de salaires émis en Août et Septembre 2008 ainsi que sur un contrôle de la DADS 2007. Un contrôle sur pièces des contrats est en cours.

**Globalement il existe 2 catégories principales :**

- **les salariés administratifs**
- **les salariés techniciens**

### Les salariés administratifs

Ils sont au nombre de 16 et tous en CDI. Au 1er Octobre il n'y avait ni stagiaire, ni CDD administratif.

Tous les salariés bénéficient de la Convention Collective Nationale du Sport ainsi que d'un accord d'entreprise complémentaire. Ils bénéficient ainsi de la mutuelle, de jours de congés supplémentaires de Tickets Restaurant.

Les reclassements dans les grilles CCNS ont bien été effectués.

A noter la présence dans chaque contrat de travail d'une clause garantissant individuellement à chaque salarié une augmentation chaque année égale au coût de la vie. S'ajoutant à la prime d'ancienneté de CCNS, les salaires (en dehors de toute promotion individuelle), augmenteront plus vite que l'inflation.

Autre point spécifique : les primes de performances prévues dans les contrats en fonction d'atteinte d'objectifs à définir individuellement.

### Les salariés techniciens

Onze sont rémunérés mensuellement. D'autres CDD sont également signés pour des missions.

Les salariés totalement sous contrat FFVB (CDD ou CDI).

Les salariés sous contrat FFVB mais bénéficiant d'un contrat PO.

Les fonctionnaires bénéficiant d'un contrat PO et d'un complément FFVB.

Contrairement aux salariés administratifs cette catégorie ne se voit pas appliquer les mêmes dispositions (CCNS et accord d'entreprise).

Ils ne sont même pas intégrés à l'effectif lors des élections des délégués du personnel.

L'audit se poursuivra par le recensement de tous les contrats.

## 3. PROCEDURE GENERALE

**Gestion des salaires :** Paragraphe XI du Règlement Financier.

La fonction des ressources humaines est à finaliser à la fédération, particulièrement le contrôle des salaires.

Validation de l'état des virements et fiches de paie au retour du Cabinet DEVIRGILLE : le Trésorier Général et Monsieur Philippe VENDRAMINI (à titre provisoire) sont en charge de cette opération.

#### 4. CARTES BANCAIRES

Plusieurs cartes bancaires sont utilisées par la fédération, un contrôle des délégations sera effectué par la CCF.

*Prochaines réunions de la Commission Centrale Financière : 18 Novembre 2008 à Choisy le Roi et Jeudi 11 Décembre 2008 à Lyon.*

Le Président de la CCF  
Hervé GOLFETTO



#### **DESTINATAIRES :**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités  
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des  
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 30/01/2009  
Date d'approbation : /  
Date de diffusion : /  
Auteur : Hervé GOLFETTO